

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 février 2023

Référence
2023_008

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur la modification des statuts de Territoire d'Energie 63

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène (pouvoir à Mme Catherine BONY), M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date de la convocation
21 janvier 2023

Objet de la délibération : Délibération sur la modification des statuts de Territoire d'Energie 63

Date d'affichage
07 mars 2023

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le : 07 mars 2023

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Et

Ceci exposé,

Publication ou notification du :
07 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- DONNE, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER